

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du Conseil municipal tenue le **2 mai 2023** à 18 h 45, en présentiel, dont un avis public fut émis par la poste à tous les citoyennes et citoyens de La Patrie le 12 avril 2023 ainsi que remis aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Gilbert, conseillère # 2
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Madame Hélène Côté Lambert, conseillère # 3
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation et vérification du quorum :

Un avis public concernant l'assemblée publique de consultation fut émis par la poste à tous les citoyennes et citoyens, soit 400 portes ainsi qu'au membres du conseil le 12 avril 2023.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis, la séance est ouverte à 18 h 50 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique et en présentiel

2. Lecture et adoption de l'avis public de consultation et adoption de l'ordre du jour :

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis public de l'assemblée publique de consultation pour la présentation du projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les citoyennes et citoyens de La Patrie dans les délais requis, et ce par la poste le 12 avril 2023.

**Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyé par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

01. Ouverture de l'assemblée publique de consultation et vérification du quorum ;
02. Lecture et adoption de l'avis public de consultation et adoption de l'ordre du jour ;
03. Assemblée publique de consultation pour l'adoption du R141-23 – Règlement de démolition
04. Période de questions ;
05. Fermeture de l'assemblée publique de consultation ;

2023-05-181 Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Assemblée publique de consultation pour l'adoption du R141-23 – Règlement de démolition ;

La Mairesse, Madame Johanne Delage, de la municipalité de La Patrie présente un résumé du règlement de démolition aux personnes présente (2).

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

4. Période de questions

Aucune question provenant du public puisqu'il n'a aucune personne présente.

5. Fermeture de la séance extraordinaire;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 18 h 55.

2023-05-182 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse